



EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRÊTES DU MAIRE
DE LA VILLE DE LOISON-SOUS-LENS

Objet : Délégation de fonctions et de signatures à Madame Lily DUBOIS, 4ème Adjointe au Maire

Le Maire de Loison-sous-Lens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-18, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du Conseil Municipal,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire,

Vu l'élection en date du 21 mars 2026 de Madame Lily DUBOIS aux fonctions de 4^{ème} Adjointe au Maire,

Considérant que pour la bonne organisation des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de déléguer certaines fonctions à des adjoints au Maire.

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à **Madame Lily DUBOIS, Quatrième Adjointe**, les fonctions suivantes :

- La cohésion territoriale
 - Fédérer les 3 quartiers de la commune
 - Créer des liaisons
- La formation
 - Etablissement d'un plan de formation des élus.
- Les festivités
 - Programmation et organisation des manifestations municipales (Fêtes, cérémonies, événements publics, politique culturelles)
 - Programmation des locations de salles
- Vice-Présidente de la commission Cohésion Territoriale – Formation - Festivités
- Représentation à différentes manifestations et réunions

Article 2 :

L'intéressée a commencé à exercer ces fonctions déléguées le 21 mars 2026.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le recours peut être formé via la plateforme dématérialisée Télérecours accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressée. Une ampliation sera également transmise :

- Au représentant de l'Etat
- Au comptable public

Fait à Loison-sous-Lens, le 24 mars 2026.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and lines.

Fabrice TREPCZYNSKI